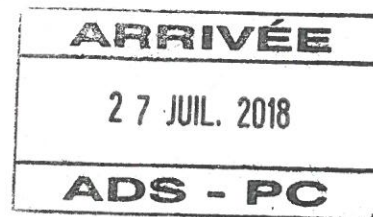




Direction des Opérations  
Pôle Exploitation Nord Est  
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers  
Boulevard de la République  
BP 34  
62232 Annezin



**DDTM Nord**  
**Service Départemental de l'Instruction**  
30 Rue de l'Hermitte - CS 36533  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Affaire suivie par : Monsieur BOUTELIER Régis

VOS RÉF. PC 059 454 18 A 0003  
NOS RÉF. P2018-005512  
INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)  
OBJET Construction d'une centrale photovoltaïque - Lieu-dit: "Bree Veld" - ZD  
N°90/88/89/85/86/87/78/84/80/83/82/79/38/76/81/77/75/74/73/72/71/69/116/120/113/110/  
107/101/104/56/98/46/58/59/60/68/70 – OXELAERE 59

Annezin, le 25/07/2018

Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 13/07/2018, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

**Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.**

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG

Responsable du Département Maintenance, Données et  
Travaux Tiers